

# LE REFLET

REVUE D'INFORMATION REGROUPANT TOUS LES ORGANISMES DE SAINT-LIBOIRE

# HALLOWEEN

**La collecte de bonbons se déroulera  
le 31 octobre de 16 h à 19 h.**

**La sécurité sera assurée dans les rues.  
À noter qu'il y aura du café et chocolat chaud  
sous la gloriette du Parc des bénévoles.**



**La municipalité vous rappelle que le 3<sup>e</sup> et  
dernier versement de taxes municipales  
est dû pour le 19 septembre 2022.**

**Lundi 10 octobre - Action de grâce  
Bureau municipal fermé - Bon Congé!**





Saint-Liboire

[www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca)

À la  
mairie

CONSEIL  
MUNICIPAL



La Municipalité tient à vous aviser qu'elle ne se tient pas responsable des erreurs pouvant s'être glissées dans des textes reçus en format « pdf » qui lui sont fournis par nos organismes, comités et/ou associations externes.

MAIRE



Yves **WINTER**

POSTE #1



Marie-Josée **DEAUDELIN**

POSTE #2



Jean-François **CHAGNON**

POSTE #3



Claude **VADNAIS**

POSTE #4



Yves **TAILLON**

POSTE #5



Serge **DESJARDINS**

POSTE #6



Martine **BACHAND**



SÉANCE DU CONSEIL  
Premier mardi  
de chaque mois,  
19 h, sauf exception

# Coordonnées DE LA MUNICIPALITÉ

## Hôtel de ville :

151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0  
Tél. : 450 793-2811 • Courriel : [reception@st-liboire.ca](mailto:reception@st-liboire.ca)  
Site internet : [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca)

## HEURES D'OUVERTURE :

### Hôtel de ville

Lundi au jeudi : ..... 8 h à 12h et 13h à 16 h

Vendredi : ..... Fermé

Urgence travaux publics..... **450 278-2811**

# Bibliothèque MUNICIPALE

Téléphone : 450 793-4751

Commis à la bibliothèque : Julie Girouard

## Heures d'ouverture :

Lundi : 8 h à 12 h - 13 h à 16 h - 18 h 30 à 20 h 30

Mardi : 8 h à 12 h - 13 h à 16 h - 19 h à 20 h 30

Mercredi : 10 h à 12 h - 13 h à 16 h - 19 h à 20 h 30

Samedi (2e et 4e de ch. mois) : 9 h 30 à 11 h 30 (septembre à juin)

<http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/fr>



# Loisirs DE ST-LIBOIRE INC.

Téléphone : 450 793-4825

Site internet : [www.loisirsdestliboire.ca](http://www.loisirsdestliboire.ca)

Ligne info aréna Sogetel : 450 793-4688

## Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h



## SÉCURITÉ CIVILE

La municipalité de Saint-Liboire vous informe qu'une nouvelle section sur son site web, dédiée à la sécurité civile, est maintenant disponible.

Vous y trouverez plusieurs renseignements qui vous permettront d'être prêt à affronter un éventuel sinistre. Le lien est le suivant :

<http://www.st-liboire.ca/fr/mes-services-municipaux/securetepublique/securete-civile/>

**VOTRE SÉCURITÉ : VOTRE RESPONSABILITÉ**



Saint-Liboire

[www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca)

# Services MUNICIPAUX

## France Desjardins, GMA

Directrice générale  
& greffière-trésorière

## Nadine Lavallée

Greffière-trésorière adjointe

## Roxanne Castonguay

Adjointe administrative

## Nancy Heins-Vallée

Agente à la comptabilité

## Sébastien Marchand

Inspecteur en bâtiment  
et environnement

## Monic Guérin

Agente administrative

## Sylvain Laplante

Directeur général adjoint

## Éric Bessette

Employé de voirie  
& Traitement des eaux

## Karl Pelchat

Employé de voirie  
& Traitement des eaux

## Jonathan Avard

Employé de voirie

## Martin Bougie

Directeur incendie

## Serge Desjardins

Service de premiers répondants

# LA VIE À SAINT-LIBOIRE

SEPTEMBRE 2022

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Lundi	19		3 <sup>e</sup> versement - taxes municipales	
Lundi	26	19 h 15	Conférence : Albert Mondor	Église de Saint-Liboire
Mardi	27	13 h 30	FADOQ - Bingo	21, place Mauriac Salle Jean XXIII

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Samedi	1 <sup>er</sup>		Journée internationale des aînés	
Dimanche	2	11 h 30	Dîner : Journée des aînés	Salle des Chevaliers de Colomb
Mardi	4	19 h	<i>Séance du conseil</i>	Hôtel de Ville - salle du conseil
Jeudi	6		Collecte de gros rebus	
Lundi	10		Bureau municipal fermé - Action de grâce - Bon congé !	
Mardi	11	13 h 30	FADOQ - Cartes	21, place Mauriac Salle Jean XXIII
Vendredi	16	11 h 30	Brunch de la Fabrique	Salle des Chevaliers de Colomb



AUX PERSONNES DESSERVIES  
PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC

## RAPPEL LECTURE DES COMPTEURS D'EAU



Les employés des travaux publics ont procédé au cours du mois d'août à la lecture des compteurs d'eau. Plusieurs avis, sous forme d'accroche-porte ont été laissés. Nous constatons que certains citoyens ont omis de nous contacter pour nous donner la lecture de leur compteur d'eau, à la suite de ces avis.

**Nous tenons à vous rappeler que si un citoyen ne retourne pas la lecture de son compteur d'eau dans un délai de 15 jours suite à la réception d'un avis sous forme d'accroche-porte, une valeur approximative de consommation d'eau lui sera exigée ainsi qu'un montant fixe de 50 \$ pour pénalité de retard.**

Si vous avez reçu un avis et que vous n'avez pas transmis la lecture de votre compteur, faites-le rapidement par téléphone au 450 793-2811 poste 2121 ou par courriel à [reception@st-liboire.ca](mailto:reception@st-liboire.ca), afin d'éviter ces frais.



Saint-Liboire



*Félicitations!*

# MARTIN BOUGIE

C'est avec fierté que nous désirons souligner la récente nomination de monsieur Martin Bougie au poste de directeur du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Liboire. Pompier depuis décembre 2010, monsieur Bougie a occupé plusieurs postes au sein de ce service avant de prendre les rênes en août dernier. Le conseil municipal, les employés municipaux, citoyennes et citoyens, vous souhaitent **BON SUCCÈS** dans l'exercice de vos nouvelles fonctions!



Règlement numéro 343-22 décrétant des travaux de prolongement des services d'égout et d'aqueduc sur les rues Morin et Deslauriers autorisant un emprunt au montant total de 2 856 300 \$ pour en acquitter les coûts et imposant une compensation afin de pourvoir au remboursement de l'emprunt et abrogeant le règlement numéro 327-20

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, France Desjardins, directrice générale de la Municipalité de Saint-Liboire, à l'effet que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 1er février 2022, le règlement numéro 343-22 décrétant des travaux de prolongement des services d'égout et d'aqueduc sur les rues Morin et Deslauriers autorisant un emprunt au montant total de 2 856 300 \$ pour en acquitter les coûts et imposant une compensation afin de pourvoir au remboursement de l'emprunt et abrogeant le Règlement numéro 327-20. L'objet de ce règlement est de décréter des travaux de construction et d'imposer une compensation pour en acquitter les coûts des travaux.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance en se présentant, pendant les heures habituelles d'ouverture, au Bureau de la Municipalité situé au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

**DONNÉ à à Saint-Liboire, ce 30 août 2022.**

**France Desjardins, GMA**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**

# NOUVEAU!

**BÉNÉVOLES**

**RECHERCHÉS**

**À PARTIR DU  
10 SEPTEMBRE**

La bibliothèque sera ouverte  
le 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedi  
de septembre à juin  
de 9 h 30 à 11 h 30.

**Aidez-nous  
à maintenir ce projet en  
devenant bénévole.**

**Vous pouvez laisser vos coordonnées sur la boîte vocale de la  
bibliothèque au 450 793-4751 ou par courriel : [biblio@st-liboire.ca](mailto:biblio@st-liboire.ca).**

**NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !!**



# *Nouvelles acquisitions*

## Romans adultes

- Fuis-le si tu m'aimes / G., Sylvie
- 30 jours pour te détester / Bourgault, Catherine
- Promets-moi le bonheur / Verilli, Sandra
- Comme un battement d'elle / Day, Sylvia
- La petite orpheline / Drilea, Loredana
- Les aérostats / Nothomb, Amélie
- L'affaire Alaska Sanders / Dicker, Joël
- Ménage à trois, bordel à deux!. Tome 2 / Loppinot, Dominique

21, place Mauriac

450 793-4751



## Documentaires adultes

- Le grand livre des conserves : 400 recettes délicieuses et originales / Kingry, Judi.

## Romans Jeunesses

- Lucie la mouffette qui pète. 7, Lucie la mouffette qui pète sur la Lune / Shallow
- Ti-Guy La Puck. 10, La ligue de dek / Guilbault, Geneviève
- Panko. 1, Terreur sur l'île de Lascar / Bergeron, Alain M.

## Albums

- Le pois chic / John, Jory
- Le dino câlin / Bright, Rachel
- Derrière mon fauteuil / Cochrane, Édith
- Pourquoi, moi, j'ai jamais de câlins? / Jolibois, Christian
- Grande dent, presque terrifiant / Fontaine, Valérie
- Je veux un monstre! / Gravel, Elise



**Bénévoles, on a besoin de vous !**

# PROGRAMMATION LOISIRS ST-LIBOIRE



## Lundi

### Cours de patin débutant (3-8 ans)

17h15 à 18h00 **Début:** 17 oct au 20 mars (14 sem)

**Où:** Aréna Sogetel

**Responsable:** Jean Cordeau

70\$/Résident

86\$/Non-Résident

### Activité motrice (3-6 ans)



18h00 à 19h00 **Début:** 26 sept au 5 déc (10 sem)

**Où:** Gym, École Henri-Bachand

**Responsable:** Alexandre Marion

75\$/Résident

90\$/Non-Résident



### Cours de peinture (9-12 ans)

19h00 à 20h00 **Début:** 26 sept au 5 déc (10 sem)

**Où:** Salle Jean 23

**Responsable:** Élianne Desgranges

80\$/Résident

100\$/Non-Résident

## Mardi



### Cours d'autodéfense

#### \*Uniquement pour filles/femmes\*

(6-12 ans) 18h00 à 19h00, 200\$/R, 225\$/N-R

(13 ans +) 19h15 à 20h15, 225\$/R, 250\$/N-R

**Début:** 27 sept au 29 nov (10 sem)

**Où:** Salle Jean 23

**Responsable:** Vicky C. Lord



## Mercredi

### Cardio tonus 50 ans +

12h00 à 13h00 **Début:** 28 sept au 30 nov (10 sem)

**RDV départ:** 21 Place Mauriac, St-Liboire

**Activité extérieure**

**Responsable:** Vicky C. Lord

200\$/Résident

225\$/Non-Résident



# PROGRAMMATION LOISIRS ST-LIBOIRE

## Mercredi (suite)

### Hockey Débutant (4-7 ans)

17h00 à 17h50 (mercredi)

8h00 à 8h50 (samedi)

**Début:** 8 oct au 17 déc (10 sem)

**Où:** Aréna Sogetel

**Responsable:** Simon Laflamme

70\$/Résident

90\$/Non-Résident



## Jeudi

### Futsal



(soccer d'intérieur)

(5-6 ans) 17h45 à 18h45

(7-9 ans) 18h45 à 19h45

**Début:** 15 sept au 1er déc (10 sem)

**Où:** Gym, École Henri-Bachand

**Responsable:** Vcsooccer

95\$/Résident

118\$/Non-Résident



### Basketball (8-11 ans)

18h00 à 19h00 **Début:** 28 sept au 30 nov (10 sem)

**Où:** Gym, École Henri-Bachand

**Responsable:** Éliane Biron

96\$/Résident

120\$/Non-Résident

**INSCRIPTIONS DÈS MAINTENANT  
SUR SPORT-PLUS**

**Tous les détails se trouvent  
sur notre site d'inscription**

**Vous avez des questions?**  
**loisirs.st-liboire@sogetel.net**  
**450-793-4825**



**BIBLIO**  
**SAINT-LIBOIRE**

21, Place Mauriac  
450-793-4751



**Saint-Liboire**  
Municipalité de Saint-Liboire



**ATELIER : CONFECTION DE DUMPLING ET WONTON**

**JEUDI, 20 OCTOBRE 18 H À 20 H 30**

**20 \$ PAR PERSONNE (PLACES LIMITÉES)**

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE**

**PAR TÉLÉPHONE : 450 793-4751**

**PAR COURRIEL : [biblio@st-liboire.ca](mailto:biblio@st-liboire.ca)**



**L'Heure  
du  
conte**

**Spécial HALLOWEEN**  
**Venez déguisés pour plus de plaisir!**

**François animera cette activité.**  
**Samedi, 22 octobre à 10 h**

**Bienvenue aux enfants âgés de 3 à 7 ans!**



## RENOUVELLEMENT DES MÉDAILLES POUR LES CHIENS

Il est maintenant temps de procéder au renouvellement des médailles de chiens. La Fondation Caramel vous invite donc à effectuer votre paiement selon les modes décrits plus bas afin d'éviter d'être en infraction avec la réglementation en vigueur. Selon le règlement numéro 287-16 relatif aux animaux, la licence annuelle est valide du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 mai 2023 et l'identification des chiens est une exigence légale au niveau des règlements municipaux et provinciaux. Donc, tous les propriétaires de chiens qui ne seront pas en règle seront contactés avec un envoi postal par la Fondation Caramel. Prenez note que les constats d'infractions seront donnés à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour toutes les licences qui contreviennent à la réglementation et que les personnes ayant reçu un avis d'infraction verront le coût de leur licence augmentée de 5 \$.

**Prix de la licence : 25 \$** **Si votre chien est stérile, vous profiterez d'un rabais de 5 \$.**

Plusieurs modes de paiement s'offrent à vous afin d'acquitter les frais relatifs aux licences.

- Par virement Interac à [info@fondationcaramel.com](mailto:info@fondationcaramel.com)
  - Question : Fondation
  - Réponse : Caramel
  - **Important d'inscrire votre adresse dans le paiement.**
- Par la poste au 1440, 11e Rang, Saint-Valérien-de-Milton (Québec) J0H 2B0
- Directement sur le site de la Fondation Caramel au <http://fondationcaramel.com/dons/>
- Dans la chute à courrier sise dans le hall d'entrée de la municipalité au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Lors d'une nouvelle inscription, vous devez nous envoyer par courriel, vos coordonnées complètes ainsi qu'une description de votre chien. Notez aussi que suite à l'adoption d'un nouveau chien, vous avez 10 jours pour procéder à son enregistrement et qu'il est de votre responsabilité de nous en aviser. Malheureusement, le même principe s'applique lorsque votre chien décède.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à la Fondation Caramel et il nous fera plaisir de vous expliquer les options en détail. La Fondation Caramel est située au 1440, 11<sup>e</sup> Rang à Saint-Valérien-de-Milton et toute visite s'effectue sur rendez-vous seulement.

Veuillez agréer Madame, Monsieur, mes salutations distinguées,

Louise Meunier

Pour Fondation Caramel

Téléphone : 450 549-2935

Courriel : [info@fondationcaramel.com](mailto:info@fondationcaramel.com)

# *Brunch de la Fabrique* de Saint-Liboire

**16 octobre 2022 à 11h30**

**à la Salle des Chevaliers de Colomb  
de Saint-Liboire**

(1655, Rang Saint-Édouard)

Lors de la criée, vous pourrez vous procurer des produits de notre terroir, des mets préparés par des gens de chez nous,...

**TIRAGES ET PRIX DE PRÉSENCE**

**VENEZ EN GRAND NOMBRE  
POUR LA PRÉSERVATION DE NOTRE PATRIMOINE**

**COÛT: 13 ans et plus: 20,00\$  
5 à 12 ans : 10,00\$  
0 à 4 ans : Gratuit**

**Gérald Miron : 579-245-0079**

**Denise Heine : 450-793-2396**

**André Petit : 450-793-2773**

**Constance : 450-793-2377**

**N'oublions pas « La criée » !**

**Avez-vous des dons à offrir ?????**

Communiquez la bonne nouvelle à Gérald Miron au 579-245-0079 ou à Denise Heine au 450-793-2396.

**Une occasion pour se procurer des produits bien de chez nous !**

**Des prix de présence et des tirages offerts par de généreux donateurs !**

**Ensemble, assurons la vitalité religieuse de notre communauté et veillons à l'entretien de notre église et de notre cimetière.**

Les membres de la Fabrique de Saint-Liboire :

Gérald Miron, président	Pierre Heine	Lucile Morin, animatrice de la communauté
Alain Mitchell, prêtre	Roger Dufresne	Marie-Josée Deaudelin, préposée à l'administration
André Petit	Steeve Desjardins	
Serge Desjardins	Denise Heine	

**Merci d'être là !**

---

## **Comité des aînés**



### **Le dîner de l'amitié au Parc des bénévoles : 20 août 2022**

Le comité tient à remercier les employés municipaux qui ont apporté leur aide lors de cette rencontre amicale du **20 août**. Merci à Denis Chabot et Guy Laperle pour les tentes ! Merci à tous ceux qui ont aidé à monter ces toits tant appréciés. À ce dîner, 82 personnes ont fraternisé autour d'une table bien garnie grâce à des bénévoles qui ont préparé des recettes et à des personnes qui ont vu à la cuisson des maïs et des hotdogs. Merci chères cuisinières et chers cuisiniers! Une équipe de bénévoles a préparé les tables et assuré le service. Merci pour ce geste si apprécié ! À ce dîner se sont joints madame Louise Arpin, responsable de la Politique de la famille à la MRC, madame Chantal Soucy, députée provinciale et monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, député fédéral. Des mercis s'adressent au conseil municipal pour la somme octroyée et pour leur soutien lors de cette activité municipale. Merci à Yves Taillon et à Denis Chabot pour les heures consenties et le matériel fourni ! Merci à monsieur le Maire qui, comme toujours, nous a assuré de son soutien tout au long de la préparation de cette journée. Le comité des aînés apprécie votre disponibilité, votre présence et votre générosité.

Au nom des aînés de Saint-Liboire, merci monsieur le Maire, merci Yves !

Le repas a été suivi de jeux au Parc des bénévoles organisés par Donald Chagnon et au Parc récréatif de la Fadoq par Gérald Miron et Mireille Brodeur.

Une journée très agréable ! À l'an prochain !

Le comité des aînés

Denise Heine, Georgette Meunier, Denis Chabot, Pierre Heine, Yves Taillon, Marie-Josée Daudelin, Yves Winter

### **Les activités intérieures reprennent pour les 50 ans et +, à la salle communautaire Jean XXIII**

À 19 h, le 16 septembre : Bingo et bingo spéciaux

À 19 h, le 21 octobre : Rallye de jeux d'adresse

À 19 h, le 18 novembre : Course des chevaux

À 19 h, le 16 décembre : Noël chez les aînés

## Les activités intérieures reprennent à la salle Jean XXIII à 13 h 30.

27 septembre : Bingo

8 novembre : Cartes

11 octobre : Cartes

22 novembre : Bingo

26 octobre : Bingo

13 décembre : Cartes

## Les dîners-anniversaires pour les membres de la Fadoq

Ces dîners ont toujours lieu le 3<sup>e</sup> jeudi du mois à 11 h 30. Un membre du conseil d'administration se charge de vous le rappeler. Ces dîners des membres auront lieu le 15 septembre, 20 octobre, 17 novembre et 15 décembre.

## La pétanque

La saison s'est terminée le 12 septembre par un souper de fin de saison. Dans une ambiance festive, les 48 joueurs ont partagé de beaux souvenirs de cette saison. Les responsables ont félicité les joueurs pour leur esprit sportif, leur bonne humeur et leur entregent. Puis, ils ont récompensé les capitaines de la saison et partagé le montant excédentaire entre tous les joueurs.

## Renouvellement de la carte de membre (entre le 1<sup>er</sup> août 2022 et le 31 mars 2023)

La Fadoq Saint-Liboire vous propose de renouveler votre carte de membre pour deux ans au prix de 45 \$. Ainsi, vous économisez 5 \$. Lors de votre renouvellement, vous recevrez un avis.

Vous avez 50 ans et + et vous désirez devenir membre de la Fadoq Saint-Liboire? Contactez un des membres du conseil d'administration. **La FADOQ est là pour vous !**

## Un programme de mise en forme

En collaboration avec le centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est, la FADOQ Saint-Liboire organise une session de mise en forme. Elle devrait débuter le 9 janvier, les lundis et mercredis de 9 h 30 à 10 h 30 à la salle communautaire Jean XXIII. Le groupe est limité à quinze personnes. Si vous souhaitez faire partie de ce groupe, donnez votre nom à Gérald Miron au 579-245-0079. Si besoin il y a, nous tenterons une demande pour une deuxième session.

## Un dîner des Fêtes

Le dîner de la Fadoq aura lieu le 4 décembre 2022. Lors d'un appel téléphonique, un membre du conseil vous offrira des billets avant que ceux-ci soient mis en vente à un public élargi.



# Journée internationale des aînés

# INVITATION

Comme le veut la tradition, le comité de la Politique de la famille organise un dîner afin de souligner la journée internationale des aînés.

C'est avec un grand plaisir, que nous vous invitons encore cette année pour un dîner fraternel. Il s'agit d'un moment privilégié pour se rencontrer, fraterniser, partager et échanger tous ensemble. C'est un rendez-vous à ne pas manquer.

Comme le nombre de place est limité, nous vous invitons à remplir le coupon-réponse ci-bas ou de téléphoner au 450 793-2811 poste 2121 afin de réserver vos places.

Vous êtes donc conviés, aînés, citoyens de Saint-Liboire de plus de 60 ans, à ce dîner en l'honneur de la journée internationale des aînés.

- Date : Dimanche le 2 octobre
- Heure : 11 h 30
- Endroit : Salle des chevaliers de Colomb

Au plaisir de vous y rencontrer,

Yves Winter, maire



----- Coupon-réponse -----

- Merci de déposer votre coupon-réponse dans la boîte aux lettres de la municipalité, située dans son hall d'entrée au 151, rue Gabriel, suite 102 ou de téléphoner au (450) 793-2811 poste 2121 afin de confirmer votre présence.

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Nombre de personnes : \_\_\_\_\_



# Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire

## Et le comité de pastorale paroissiale



### Un beau moment de fraternité !



Dimanche 28 août, après la messe de 9 h, l'équipe de la Fabrique a reçu les bénévoles à l'église. Dans un esprit de fraternité et de partage, un bon goûter a été servi. Joignez-vous à l'équipe, nous avons besoin de vous pour la pastorale, la chorale, les lectures et le service lors des messes ainsi que pour la catéchèse. Peu importe vos dons et vos talents, tous seront appréciés ! Pour plus d'information : Lucile Morin au 450-793-4232.

### Portes ouvertes 17 septembre 2022

En collaboration avec l'équipe de la fabrique, venez visiter l'église paroissiale et découvrir notre patrimoine ! C'est un rendez-vous le samedi 17 septembre, de 13 h 30 à 15 h 30. Bienvenue à tous !



### Invitation spéciale aux familles, lors de la messe du 25 septembre



À la messe de 9 h, nous présenterons les jeunes inscrits dans les parcours de catéchèse. Félicitations aux jeunes inscrits et à leur famille ! Afin de rendre cette célébration plus signifiante, les diverses étapes de la messe seront expliquées. C'est une belle façon de se ressourcer pour tout le monde. Bienvenue à tous !

### Brunch le 16 octobre : salle des Chevaliers de Colomb

Les billets sont en vente par l'équipe de la Fabrique.

L'Action de grâce est célébrée au Canada le deuxième lundi d'octobre. C'est : « Une journée pour rendre grâce au Dieu tout-puissant des récoltes abondantes ».

L'Action de grâce c'est apprendre à dire Merci. Une prière d'Action de grâce peut être toute simple. À titre d'exemple, voici quelques formules pouvant aider à rendre grâce. Commencez et terminez par des paroles qui montent de votre cœur en étant assuré que Dieu a l'oreille collée à votre bouche, comme le disait le saint Frère André fondateur de l'Oratoire du Mont-Royal à Montréal :

« *Merci Seigneur Jésus parce que...*  
*Père du Ciel, je te loue et je te rends grâce pour...*  
*Je te remercie pour tant de bienfaits...*  
*Apprends-moi, Seigneur, à dire merci ! »*



### Psaume d'action de grâce : psaume 137

« *De tout mon cœur, Seigneur, je te rends grâce : tu as entendu les paroles de ma bouche. Je te chante en présence des anges, vers ton temple sacré, je me prosterne.*  
*Je rends grâce à ton nom pour ton amour et ta vérité, car tu élèves, au-dessus de tout, ton nom et ta parole. Le jour où tu répondis à mon appel, tu fis grandir en mon âme la force.*  
*Tous les rois de la terre te rendent grâce quand ils entendent les paroles de ta bouche. Ils chantent les chemins du Seigneur : qu'elle est grande, la gloire du Seigneur !*  
*Si haut que soit le Seigneur, il voit le plus humble ; de loin, il reconnaît l'orgueilleux. Si je marche au milieu des angoisses, tu me fais vivre, ta main s'abat sur mes ennemis en colère.*  
*Ta droite me rend vainqueur. Le Seigneur fait tout pour moi ! Seigneur, éternel est ton amour: n'arrête pas l'œuvre de tes mains. »*

# OBTENIR SON DIPLÔME !



L'année dernière a été difficile pour votre enfant et il lui manque des matières ou des unités pour l'obtention du DES et vous vous questionnez où trouver l'information concernant l'école aux adultes ? Vous pouvez communiquer directement avec SARCA Mobile afin d'avoir réponse à vos questions et être accompagné dans le processus d'inscription. Au Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, l'école aux adultes se nomme le Centre de formation des Maskoutains.

Il n'est jamais trop tard pour l'inscription, il y a des entrées aux 2 semaines ! Le centre de formation des Maskoutains offre 3 possibilités d'horaire. Il y a tout d'abord à temps complet de jour, du lundi au vendredi de 8 h 10 à 16 h, sauf le mercredi où l'horaire est de 8 h 10 à 12 h 35. Il est également possible de fréquenter l'école le soir, du lundi au mercredi de 17 h à 21 h 20. Finalement, la formation à distance peut être un bon moyen afin de concilier famille, travail et études !

La conseillère SARCA Mobile pourra vous renseigner sur les documents à fournir lors de l'inscription, sur les coûts et sur les dates à retenir. Elle pourra également avoir accès aux relevés des apprentissages ainsi qu'aux bulletins scolaires. Vous pourrez aussi explorer avec elle les exigences pour l'obtention du DES et les différentes options à choisir selon le but professionnel, soit vers un diplôme d'études professionnel (DEP) ou des études collégiales ou universitaires.

Communiquez directement avec Audrey Gatineau, conseillère pour SARCA Mobile. Aussi, ne vous gênez pas à aller à sa rencontre, si vous la voyez lors d'une matinée gourmande ou lors d'une fête familiale dans votre municipalité!

## Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire et professionnelle

[audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca](mailto:audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca)

450 773-8401, poste 6731



Audrey Gatineau Pro



SARCA

Centre  
de services scolaire  
de Saint-Hyacinthe

Québec 



# Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers »

Upton  
St-Valérien-de-Milton  
St-Liboire

*Lundi 26 septembre, 19 h 15 à l'église de Saint-Liboire,  
111, rue St-Patrice*



**La Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » recevra le lundi 26 septembre 2022 Albert Mondor. Il pratique le métier d'horticulteur / créateur de jardins depuis plus de 30 ans. En plus de donner des cours et des conférences, il a publié plusieurs livres sur l'horticulture et animé des émissions de télé portant sur ce sujet.**

Sa conférence sera présentée à compter de 19 h 15 à l'église de Saint-Liboire au 111, rue Saint-Patrice, le lundi 26 septembre. M. Mondor entretiendra les personnes présentes sur le sujet « La culture des petits fruits ».

Lors de cette soirée, la liste des conférences pour la saison 2022-2023 sera disponible, ainsi que notre feuillet d'informations. Pour les personnes désirant devenir membre de notre société d'horticulture (abonnement 20 \$ par personne ou 30 \$ par couple), l'équipe de bénévoles vous accueillera dès 19 h.



*Au plaisir de se rencontrer le 26 septembre prochain, à l'église de Saint-Liboire!*

L'équipe de la société d'horticulture et d'écologie Les Trois Clochers  
Yves Winter, president



[3.clochers.com@gmail.com](mailto:3.clochers.com@gmail.com)   [www.sheltc.fsheq.org](http://www.sheltc.fsheq.org)

## Fiche-conseil du service de prévention incendie de la MRC des Maskoutains

### Le saviez-vous?

- Annuellement, on dénombre environ 18 500 incendies au Québec, soit un incendie aux 30 minutes;
- Un incendie sur trois débute dans la cuisine;
- La majorité des décès surviennent la nuit, alors que les gens dorment;
- La majorité des décès sont causés par la fumée et non par le feu;
- L'avertisseur de fumée peut vous sauver la vie!

### Quelques mises en situation à discuter ou à mimer :

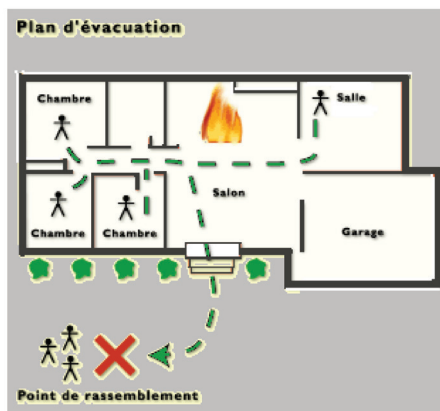
- Mes vêtements prennent feu : j'arrête, je tombe et je roule au sol;
- Sous la fumée, je marche à quatre pattes;
- Je trouve des allumettes ou un briquet et je les donne à un adulte;
- Je m'éloigne de la chandelle allumée;
- J'entends le son de l'avertisseur : je trouve la sortie la plus proche;
- Je range mes jouets loin du calorifère;
- Une fois dehors en cas de feu : où se rassemble la famille?

### Avez-vous un plan d'évacuation à la maison?

#### Ce plan doit contenir :

- a) Les sorties de secours;
- b) Le dessin des trajets pour se rendre aux sorties les plus proches;
- c) Un point de rassemblement, idéalement en avant de la maison;
- d) L'emplacement des avertisseurs de fumée, de monoxyde de carbone (CO) et des extincteurs portatifs.

P.S. Apprenez aux enfants et aux gardiennes à faire le **911** pour toutes urgences.



### Comment évacuer si le feu prend :

- S'il y a de la fumée, marchez à quatre pattes le long des murs pour respirer le moins possible de fumée toxique et mieux voir où vous allez;
- Fermez les portes derrière vous;
- Touchez les portes et les poignées du revers de la main pour détecter la chaleur avant de sortir de la pièce;
- Si la porte est chaude, placez au bas de celle-ci un drap ou tout autre tissu pour éviter que la fumée pénètre dans la pièce. Dirigez-vous vers la fenêtre pour sortir ou, si c'est impossible, pour être évacué par les pompiers;
- **Ne retournez jamais** dans un bâtiment en flammes;
- Composez le **911** dès que vous êtes sorti.



### Faites votre exercice d'évacuation

Faites un exercice d'évacuation au moins 1 fois par année avec vos enfants. C'est facile. Suivez ces 3 étapes :

1. Faites sonner l'avertisseur de fumée;
2. Évacuez le plus rapidement possible, selon la procédure que vous avez prévue pour sortir de votre domicile. Essayez de le faire en moins de 3 minutes;
3. Une fois à l'extérieur, rendez-vous au point de rassemblement.

Minutez votre exercice et tentez d'améliorer votre temps d'évacuation lorsque vous le ferez de nouveau.

Faites le bilan de votre évacuation avec toute votre famille. Apportez, s'il y a lieu, les modifications nécessaires à votre plan d'évacuation.

### Saviez-vous que...

Dans le pire des scénarios, vous aurez moins de 3 minutes pour sortir d'une résidence en flammes. Lorsque l'avertisseur de fumée sonne et vous réveille, il ne vous reste plus beaucoup de temps pour sortir!

### Lien pour faire votre plan d'évacuation

<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/plan-evacuation-domicile.html>

Service régional de prévention incendie  
MRC des Maskoutains  
450 774-3127  
[prevention.incendie@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:prevention.incendie@mrcmaskoutains.qc.ca)



# COLLECTE GROS REBUTS



## DERNIÈRE COLLECTE LE JEUDI 6 OCTOBRE 2022

### QU'EST-CE QU'UN GROS REBUT ?

*Les gros rebuts sont des objets domestiques trop gros pour être placés dans un bac roulant. S'ils sont en bon état, pensez à les offrir à un organisme de charité qui pourra en faire bénéficier d'autres personnes.*

### GROS REBUTS ACCEPTÉS À LA COLLECTE

- Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse
- Vieux meubles, table, chaises, bureau, lit, sofa, divan, bibliothèque
- Chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette
- Téléviseur, micro-ondes, appareils électroniques
- Barbecue (sans la bonbonne), balançoire (démontée), meubles de jardin
- Bicyclette, équipements sportifs (filet de hockey, panier de basket, banc de vélo exerciseur), jouets d'enfants
- Tapis et toile de piscine (bien attaché)
- Arbre de Noël artificiel
- Matelas et sommiers (il est recommandé de les placer dans un sac fermé ou scellé, notamment avec du ruban adhésif)



Les gros rebuts doivent être **placés de façon ordonnée** (bien empilés) en bordure de la rue.

Les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres **ne seront pas ramassés.**

## **Matières refusées**

- Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, bonbonne de propane, etc.)
- Réfrigérateur, congélateur, climatiseur
- Chauffe-eau à l'huile
- Tondeuse à gazon
- Pneus, pièces de véhicules automobiles
- Rebuts d'origine agricole (plastique agricole, pièces de machinerie, clôture, etc.)
- Matériaux de construction, rénovation, démolition
- Terre, pierre, béton, céramique, branches
- Matières recyclables, organiques ou déchets, qu'ils soient placés en vrac, en boîtes ou en sacs

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 5 juillet 2022 et débutant à 19 h, à la salle du conseil située au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillères Martine Bachand et Marie-Josée Deaudelin.

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Claude Vadnais, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présente Madame France Desjardins, directrice générale.

## 1. PRÉAMBULE

### 1.1 Ouverture de la séance

Yves Winter, maire constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue à tous. France Desjardins, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

### 1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2022-07-165

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

## 1. PRÉAMBULE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1 Adoption des comptes payés
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Règlement numéro 352-22 concernant les raccordements d'aqueduc et d'égout
- 3.4 Règlement numéro 353-22 concernant les frais de déplacement
- 3.5 Montant alloué aux frais de déplacement des élus et employés municipaux
- 3.6 Offre d'aide financière – programme barils récupérateurs d'eau de pluie
- 3.7 Autorisation signataire auprès de la RACJ – permis de boisson
- 3.8 Mandater personne-ressource auprès de la RACJ – tirage
- 3.9 Projet d'entente service régional d'inspection en bâtiment
- 3.10 Proclamation de la semaine de la sécurité ferroviaire 2022
- 3.11 Demande d'appui Saint-Barnabé-Sud – Transport Collectif MRC

## 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 5. TRANSPORT ROUTIER

- 5.1 Directive de changement – rue Saint-Patrice (Pavages Maska inc.)
- 5.2 Programme d'aide à la voirie locale PAVL – rue Lemonde

## 6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Mise à niveau des soufflantes

## 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Désignation d'un inspecteur régional adjoint – MRC des Maskoutains

## 8. LOISIRS ET CULTURES

- 8.1 Adhésion à Loisir et Sport Montérégie
- 8.2 Projet d'entente pour construction d'une salle multifonctionnelle

## 9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

## 10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

## 11. CORRESPONDANCE

## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

### 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022

Résolution 2022-07-166

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022 soit adopté tel que soumis.

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement 205-06.

## 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

### 3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2022-07-167

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la liste des comptes payés du mois de juin 2022 totalisant la somme de 313 674,88 \$, en plus des salaires versés au montant de 60 829,87 \$ et d'en ratifier le paiement.

*La liste complète des comptes payés est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca) ou au bureau municipal.*

### 3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2022-07-168

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 28 125,01 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

*La liste complète des comptes à payer est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca) ou au bureau municipal.*

### 3.3 Règlement numéro 352-22 abrogeant le règlement numéro 313-19 et concernant les raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que les rejets dans les réseaux d'égout

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 352-22

#### RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 313-19 ET CONCERNANT LES RACCORDEMENTS AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT AINSI QUE LES REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUT

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Liboire opère un réseau d'égout et d'aqueduc;

**ATTENDU QUE** la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1) et particulièrement les articles 19 à 28;

**ATTENDU QU'IL** est opportun d'abroger le règlement numéro 313-19 concernant les raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que les rejets dans les réseaux d'égout adopté le 05 mars 2019;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion avec dispense de lecture a été régulièrement donné aux fins du présent règlement à la session régulière tenue le 7 juin 2022;

**ATTENDU QUE** les élus ont reçu copie du présent règlement dans les délais prévus, qu'ils affirment en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 352-22 est adopté et décrète ce qui suit :

*Le règlement complet sera disponible sur notre site internet au [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca) sous l'onglet Règlements municipaux ou au bureau municipal.*

### **3.4 Règlement numéro 353-22 abrogeant le règlement numéro 312-19 concernant le remboursement des frais de déplacement des élus et des employés municipaux**

Résolution 2022-07-170

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 353-22**

#### **ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 312-19 CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** dans l'exercice de leurs fonctions, les membres du Conseil, les officiers et les employés municipaux doivent parfois assumer des dépenses pour lesquelles ils peuvent demander un remboursement;

**ATTENDU QU'IL** convient de majorer le montant des frais qui sont remboursés lors de déplacement afin de se conformer à la réalité des dépenses occasionnées;

**ATTENDU QU'EN** vertu du chapitre III de la Loi sur le Traitement des Élus municipaux, la Municipalité peut adopter un règlement à cet effet;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion avec dispense de lecture a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2022;

**ATTENDU QUE** les élus ont reçu copie du présent règlement dans les délais prévus, qu'ils affirment en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent règlement décrète ce qui suit :

*Le règlement complet sera disponible sur notre site internet au [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca) sous l'onglet Règlements municipaux ou au bureau municipal.*

### **3.5 Montant alloué aux frais de déplacement des élus et des employés municipaux**

Résolution 2022-07-171

Considérant que le montant alloué aux frais de déplacement des élus et des employés municipaux était auparavant adopté par règlement;

Considérant la fluctuation du taux d'essence ce qui amène à modifier le coût de remboursement des frais de déplacement;

Considérant que dorénavant les frais de déplacement seront adoptés par résolution du conseil;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à partir de ce jour le montant alloué aux frais de déplacement des élus et employés municipaux soit fixé à 0,61 \$ du km, et d'en effectuer le paiement sur présentation des pièces justificatives.

### **3.6 Offre d'aide financière programme barils récupérateurs d'eau de pluie**

Résolution 2022-07-172

Considérant que l'eau est une ressource épuisable et qu'il faut la traiter pour qu'elle soit potable, ce qui consomme beaucoup d'énergie;

Considérant qu'il est important de penser à des solutions pour éviter de la gaspiller;

Considérant que certaines de nos habitudes de consommation d'eau – surtout à l'extérieur – amènent à gaspiller cette ressource;

Considérant qu'il est important de repenser notre consommation d'eau et d'essayer de la réduire;

Considérant qu'une des manières d'y arriver, est de récolter de l'eau de pluie et de l'utiliser pour nos besoins en eau à l'extérieur;

Considérant que la municipalité veut encourager ses citoyennes et citoyens à protéger cette ressource;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> D'offrir à la population de Saint-Liboire qui sont raccordés au système d'aqueduc une aide financière pour l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie selon les conditions énumérées ci-après;

> Remboursement de 50 % du montant d'achat (taxes incluses) sur présentation de la facture, pour un maximum d'aide financière de 100 \$;

> Aide financière applicable pour l'achat d'un baril par adresse de résidence (l'achat de barils supplémentaires sera entièrement à la charge du citoyen);

> L'achat du baril doit avoir été fait après le 1er mai 2022.

### **3.7 Autorisation de signataire auprès de la RACJ – permis de boisson**

Résolution 2022-07-173

Considérant l'activité Saint-Liboire en Fête, édition du 27 août 2022;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame France Desjardins, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Liboire à agir pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire afin de procéder à l'obtention d'un permis de réunion pour vendre des boissons alcooliques lors d'un événement public tenu à l'extérieur dans une rue ou un site fermé.

### **3.8 Mandater personne-ressource auprès de la RACJ - tirage**

Résolution 2022-07-174

Considérant l'activité Saint-Liboire en Fête, édition du 27 août 2022;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame France Desjardins, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Liboire soit désignée comme personne-ressource pour la demande de licence de tirage pour l'activité de moitié-moitié auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

### **3.9 Projet d'entente service régional d'inspection en bâtiment – MRC des Maskoutains**

Résolution 2022-07-175

Considérant le projet d'entente pour le service régional d'inspection en bâtiment et en environnement présenté par la MRC;

Considérant que la municipalité souhaite se prévaloir du service régional d'inspection en bâtiment et en environnement proposé par la MRC;

Considérant que les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., chap. C-27.1) permettent à la municipalité de conclure une entente

avec la MRC pour un service régional d'inspection en bâtiment et en environnement;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> D'autoriser le maire Yves Winter et la directrice générale France Desjardins à signer l'entente pour le service régional d'inspection en bâtiment et en environnement, au nom de la municipalité;

> D'autoriser la municipalité de Saint-Liboire à payer les frais du service d'inspection conformément aux dispositions 7.1 et 7.2 de ladite entente, et ce, pour toute la durée de l'entente;

> De pouvoir négocier l'article 9.2 quant à la fin de l'entente en cas de manque de ressources humaines et d'ajouter à ce même article que ce soit conditionnel à ce qu'une municipalité puisse se retirer en tout temps également;

> Qu'advenant le fait que si dans 3 mois à partir de la signature de l'entente que la MRC ne possède pas les ressources humaines adéquates pour partir le service, que la municipalité de Saint-Liboire puisse mettre fin à l'entente à la fin de la période de 3 mois;

> De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains afin qu'elle soit jointe à l'entente.

### **3.10 Proclamation de la semaine de la sécurité ferroviaire 2022**

Résolution 2022-07-176

Considérant que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 19 au 25 septembre 2022;

Considérant qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

Considérant qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Considérant qu'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 19 au 25 septembre 2022.

### **3.11 Demande d'appui Saint-Barnabé-Sud – Transport Collectif MRC**

Résolution 2022-07-177

Considérant la demande d'appui de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud transmise par le biais de la résolution numéro 101-06-2022;

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire est en désaccord avec une telle demande;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas appuyer la demande de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

## **4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

*Aucun dossier n'y fut discuté.*

## **5. TRANSPORT ROUTIER**

### **5.1 Directive de changement – rue Saint-Patrice**

Résolution 2022-07-178

Considérant qu'une directive de changement a été apportée dû au fait du prix de l'essence indexation du coût du bitume et aussi pour avoir scié la bordure de béton;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander plus d'explications de la part de notre ingénieur monsieur Charles Damian de la MRC des Maskoutains du pourquoi il faudrait payer le montant de 13 473,79 \$ plus les taxes applicables si les travaux auraient dû être terminés en novembre 2021, tel que prévu et que c'était à la demande de Pavages Maska de repousser la fin des travaux au mois de mai 2022.

### **5.2 Programme d'aide à la voirie locale PAVL – rue Lemonde**

Résolution 2022-07-179

Considérant l'annonce d'une subvention d'un montant de 35 000 \$ de notre députée Chantal Soucy pour le Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL);

Considérant que les travaux doivent être réalisés d'ici le 31 décembre 2022;

Considérant que le projet visé se fera sur la rue Lemonde et qu'un estimé a été prévu au montant d'environ 98 000 \$ plus les taxes applicables, remis par Chapdelaine Asphalte inc. en date du 9 mai 2022, pour la correction de pavage, gravier, sable et ciment;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> D'autoriser les travaux de réfection de la rue Lemonde selon l'estimé prévu fourni par Chapdelaine asphalte le 9 mai 2022 et d'en effectuer le paiement à même le surplus accumulé au poste de réfection des voies publiques;

> D'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document inhérent à la présente.

## **6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **6.1 Mise à niveau des soufflantes à l'usine d'épuration des eaux usées**

Résolution 2022-07-180

Considérant le besoin de faire la mise à niveau des soufflantes à l'usine d'épuration des eaux usées;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la mise à niveau des soufflantes à l'usine d'épuration des eaux usées selon l'estimé de Hibon inc. au montant d'environ 7 842 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

## **7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **7.1 Désignation d'un inspecteur régional adjoint – MRC des Maskoutains**

Résolution 2022-07-181

Considérant l'entrée en vigueur à venir du Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil de la MRC des Maskoutains peut désigner un ou des fonctionnaires de chaque municipalité locale pour l'application du Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains;

Considérant qu'en vertu de l'article 8 du Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains, le conseil doit désigner, aux fins d'administration et de délivrance des permis et certificats de ce règlement, les fonctionnaires municipaux pour agir à titre d'inspecteur régional adjoint;

Considérant que par le biais de la présente résolution, le conseil de la municipalité de Saint-Liboire a désigné monsieur Sébastien Marchand à titre

d'inspecteur régional adjoint aux fins de l'application du Règlement régional numéro 05 164 relatif à la protection des boisés de la MRC des Maskoutains;

Considérant que le Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains abroge et remplace le Règlement régional numéro 05 164 relatif à la protection des boisés de la MRC des Maskoutains;

Considérant de ce fait qu'il y a lieu de désigner monsieur Sébastien Marchand pour agir à titre d'inspecteur régional adjoint sous l'autorité de l'inspecteur régional de la MRC des Maskoutains aux fins d'administration et de délivrance des permis et certificats du Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> De désigner, aux fins d'administration et de délivrance des permis et certificats du Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains sur le territoire de la municipalité de Saint-Liboire monsieur Sébastien Marchand pour agir à titre d'inspecteur régional adjoint sous l'autorité de l'inspecteur régional de la MRC des Maskoutains;

> De transmettre la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

## 8. LOISIRS ET CULTURE

### 8.1 Adhésion à Loisir et Sport Montérégie

Résolution 2022-07-182

Considérant le désir des Loisirs St-Liboire inc. d'adhérer à Loisir et Sport Montérégie;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'adhésion des Loisirs St-Liboire inc. à Loisir et Sport Montérégie moyennant la somme d'environ 91,42 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

### 8.2 Projet d'entente pour construction d'une salle multifonctionnelle - Aide financière Loisirs de St-Liboire inc.

Résolution 2022-07-183

**ATTENDU QUE** les Loisirs de St-Liboire est un organisme à but non lucratif dont les principaux buts sont l'établissement et l'organisation du centre de loisirs et toutes autres installations de loisirs au bénéfice de la population de Saint-Liboire et de favoriser et développer les activités de loisirs au bénéfice de la population de la région de Saint-Liboire, notamment les activités sportives, culturelles, scientifiques et communautaires;

**ATTENDU QUE** Loisirs est propriétaire du Centre des loisirs, immeuble connu et désigné sous le numéro de lot 6 115 134 du Cadastre du Québec;

**ATTENDU QU'**afin d'améliorer les services offerts à la population, Loisirs entend exécuter des travaux d'agrandissement du Centre des loisirs afin notamment de permettre la construction d'une salle multifonctionnelle;

**ATTENDU QUE** la Municipalité reconnaît l'importance pour la population de bénéficier d'une offre de services en loisirs diversifiée;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité a compétence dans les domaines de la culture, des loisirs et des activités communautaires;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité peut, à l'égard des matières précédemment mentionnées, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

**ATTENDU QUE** le conseil considère opportun d'accorder une aide financière à Loisirs puisque les travaux et aménagements envisagés permettront de bonifier les services offerts par Loisirs en plus d'améliorer les infrastructures

de Loisirs au bénéfice de la population de Saint-Liboire;

**ATTENDU QUE** le projet d'entente est susceptible d'être visé par l'article 14.1 du Code municipal du Québec assujettissant cette dernière à l'approbation des personnes habiles à voter de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> D'approuver l'entente d'aide financière à conclure avec les Loisirs St-Liboire jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

> De procéder à l'affichage d'un avis public informant les personnes habiles à voter de la tenue d'un registre visant à approuver le projet d'entente conformément à l'article 14.1 du Code municipal du Québec;

> D'autoriser, suivant l'approbation de l'entente par les personnes habiles à voter, la directrice générale et le maire à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité.

## 9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : Aucun comité

Monsieur Jean-François Chagnon : Comité de la Politique de la Famille, AGA de l'OBV Yamaska, Comité de la Rivière Noire (M. Chagnon étant le nouveau président du comité)

Monsieur Claude Vadnais : Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Monsieur Yves Taillon : Comité des Aînés – Ruisseau Vandal

Monsieur Serge Desjardins : CCR - Loisirs

Madame Martine Bachand : Bibliothèque

Monsieur le Maire, Yves Winter : MRC – SLEF – Marche pour la Paix – Prix Distinction Famille – Rencontre UPA et les Maires de la MRC - MADA

## 10. PÉRIODES DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, *selon le règlement 205-06*.

## 11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 8 juin au 5 juillet 2022 a été transmise à chaque membre du conseil.

## 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2022-07-184

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de lever l'assemblée à 20 h 06.

---

Yves Winter  
Maire

---

France Desjardins, GMA  
Directrice générale

*La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 6 septembre 2022.*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 6 septembre 2022 et débutant à 19 h, à la salle du conseil située au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillères Martine Bachand et Marie-Josée Deaudelin.

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présente Madame France Desjardins, directrice générale.

*Le conseiller Claude Vadnais est absent de la séance.*

## 1. PRÉAMBULE

### 1.1 Ouverture de la séance

Yves Winter, maire constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue à tous. France Desjardins, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

### 1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2022-09-185

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

## 1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

1.2 Adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

3.2 Adoption des comptes à payer

3.3 Journée internationale des personnes âgées

3.4 Offre de services professionnels – services juridiques

3.5 Demande d'appui – Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

3.6 Une MRC 17 histoires – nomination des membres du comité

3.7 Offre de services restructuration du parc informatique municipalité-NSLONE

3.8 Constitution de l'organisation municipale de sécurité civile

3.9 Renouvellement de la convention pour l'exploitation – Réseau Biblio

3.10 Mandat à l'ingénieur pour préparation des plans et devis – garage à sel

## 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Semaine de la prévention des incendies

4.2 Soumission pour réparation du camion-citerne 626

4.3 Nomination d'officier à titre de lieutenant – François Guentert

4.4 Formation désincarcération agricole et industrielle (2 pompiers)

4.5 Autoriser achat supplémentaire de t-shirts pour les pompiers

## 5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Directive de changement – rue Saint-Patrice (Pavages Masko inc.)

5.2 Droit de passage pour la saison Quad 2022-2023

## 6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Proclamation de la semaine québécoise de réduction des déchets 21 au 30 octobre 2022

6.2 Offre de services pour vérification et manipulation de vannes – Nordikeau

6.3 Offre de services Englobe

## 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Désignation d'un fonctionnaire désigné pour la protection des boisés – MRC

7.2 Nomination d'une personne désignée pour régler les mésententes visées à l'article 36

7.3 Demande de dérogation mineure au 95 rue Gosselin

7.4 Demande d'autorisation à la CPTAQ – 95 chemin de la Berline

## 8. LOISIRS ET CULTURES

8.1 Résultat de la tenue de registre du 20 juillet 2022 – dépôt du certificat

## 9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

## 10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

## 11. CORRESPONDANCE

## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

### 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022

Résolution 2022-09-186

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022 soit adopté tel que soumis.

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, *selon le règlement 205-06*.

## 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

### 3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2022-09-187

Il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la liste des comptes payés du mois de juillet et août 2022 totalisant la somme de 442 583,10 \$, en plus des salaires versés au montant de 114 675,04 \$ et d'en ratifier le paiement.

***La liste complète des comptes payés est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca) ou au bureau municipal.***

### 3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2022-09-188

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 153 421,48 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

***La liste complète des comptes à payer est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca) ou au bureau municipal.***

### **3.3 Journée internationale des personnes âgées**

Résolution 2022-09-189

Considérant que l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) a désigné le 1er octobre comme la Journée internationale des personnes âgées;

Considérant que cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique, qu'est le vieillissement de la population;

Considérant que l'un des objectifs du Plan d'action de la Politique des aînés de la MRC des Maskoutains est de valoriser les aînés et de souligner tout événement les concernant;

Considérant qu'il y a lieu de sensibiliser la population maskoutaine à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit proclamée la journée du 1er octobre comme étant la Journée internationale des personnes âgées afin de sensibiliser la population de Saint-Liboire.

### **3.4 Offre de services professionnels – services juridiques**

Résolution 2022-09-190

Considérant la réception de deux offres de services professionnels pour services juridiques pour l'année 2023;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Liboire autorise le maire et la directrice générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

### **3.5 Demande d'appui – Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot**

Résolution 2022-09-191

Considérant que plusieurs municipalités vivent une problématique au niveau des camps de jour pour les enfants avec des besoins particuliers;

Considérant que les municipalités n'ont pas nécessairement l'expérience, l'expertise, les ressources et les moyens financiers pour ce type de desserte;

Considérant que la Municipalité est au fait de son obligation de desserte et d'inclusion et a le désir de bien faire les choses, mais que de l'aide est nécessaire, autant au niveau des services, du financement, que de l'entraide de communication entre les différents intervenants;

Considérant que les responsables des services de loisirs des municipalités ont déjà entrepris des discussions sur cette problématique avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSME), ainsi que la MRC des Maskoutains, mais que d'autres partenaires avec l'expertise de cette clientèle seraient également requis pour bonifier les pistes de solutions;

Considérant que les aides financières octroyées sont insuffisantes et inadéquates pour l'offre de service spécialisé pour les subventions pour les camps de jour;

Considérant qu'il y a lieu que le gouvernement fédéral, provincial, ainsi que la MRC puissent envisager la possibilité d'aides financières supplémentaires pour ce type de desserte particulière;

Considérant qu'il y a lieu que les spécialistes dans le domaine, tel que le Centre de services scolaire, le MALI, Sport et loisirs Montérégie et tous les autres organismes ayant une expertise puissent collaborer à la communication, la formation ou la transmission d'informations en support aux Municipalités qui ne possèdent pas ces compétences et connaissances particulières;

Considérant qu'aucune Municipalité n'est à l'abri d'une telle situation et qu'il y a lieu de considérer la difficulté de répondre à ces demandes avec un manque de personnel formé pour satisfaire adéquatement à ces types de

besoins, qu'ils soient physiques ou intellectuels;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> De demander la poursuite et la bonification du comité de réflexion concernant les enfants avec des besoins particuliers dans les camps de jour, par la mise en place de collaboration entre les différents partenaires et de recherche de pistes de solution, d'aide, d'échange et de formations;

> De demander au gouvernement fédéral, au gouvernement provincial, ainsi qu'à la MRC des Maskoutains de voir les possibilités d'aides financières pour l'embauche de ressource et la mise en place d'installations ou de structures nécessaires pour l'accueil d'enfants avec des besoins particuliers dans les camps de jours;

> De demander à la Commission permanente de la famille et au conseil de la MRC d'évaluer des pistes de solutions avec des Municipalités ou organismes, de pouvoir faire une évaluation des besoins et des possibilités d'aide pour les Municipalités rurales, afin d'apporter un soutien dans l'offre de desserte, soit au niveau de l'ajout d'aide, de services ou de financement et voir à des options pour les Municipalités qui seraient dans l'impossibilité d'accueillir un enfant avec des besoins particuliers causée par un manque de ressource qualifiée;

> De transmettre la présente résolution à tous les paliers de gouvernement, organismes et Municipalités touchés ou pouvant aider à cette problématique;

> D'inviter les Municipalités rurales à appuyer la présente résolution, afin de travailler tous ensemble pour trouver des solutions dans le but d'inclure et de pouvoir offrir des services de qualité aux enfants avec des besoins particuliers dans les camps de jour.

### **3.6 Une MRC 17 histoires – nomination des membres du comité**

Résolution 2022-09-192

Considérant le nouveau projet de la MRC des Maskoutains « une MRC 17 histoires » et leur demande de former un comité pour participer à ce projet;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit formé le comité « une MRC 17 histoires » avec les membres suivants, soit : Yves Winter, maire ainsi que Denise Heine, France Desjardins, directrice générale et Nadine Lavallée, greffière-trésorière adjointe.

### **3.7 Offre de services restructuration du parc informatique municipalité - NSLONE**

Résolution 2022-09-193

Considérant qu'après vérification de notre structure du parc informatique de la municipalité il s'est avéré quelques déficiences;

Considérant l'offre de services en provenance de NSLONE;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de NSLONE pour la restructuration du parc informatique de la municipalité, incluant tous les départements de service et ce, selon les estimations déposées datant du 28 juillet et 22 août derniers au montant total de 17 408,58 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. À noter que le montant sera pris à même le budget Covid.

### **3.8 Constitution de l'organisation municipale de la sécurité civile**

Résolution 2022-09-194

Considérant que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

Considérant que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Liboire reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> Qu'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

> Que les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

## FONCTION & NOM

Coordonnateur municipal de la sécurité civile  
France Desjardins

Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut  
Nadine Lavallée

Responsable de la mission Administration  
Monic Guérin

Responsable substitut de la mission Administration  
Nancy Heins-Vallée

Responsable de la mission Communication  
Martine Bachand

Responsable substitut de la mission Communication  
Marie-Josée Deaudelin

Responsable de la mission Secours aux personnes et protection des biens  
Yves Taillon

Responsable substitut de la mission Secours aux personnes et protection des biens  
Pierre Heine

Responsable de la mission Services aux personnes sinistrées  
Claude Vadnais

Responsable substitut de la mission Services aux personnes sinistrées  
Julie Girouard

Responsable de la mission Services techniques  
Sylvain Laplante

Responsable substitut de la mission Services techniques  
Éric Bessette

Responsable de la mission Transport  
Sylvain Laplante

Responsable substitut de la mission Transport  
Yves Taillon

Responsable Télécommunications  
Jean-François Chagnon

Responsable substitut Télécommunications  
Steeve Desjardins

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

## 3.9 Renouvellement de la convention pour l'exploitation – Réseau Biblio

Résolution 2022-09-195

Considérant le renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque à intervenir avec la Municipalité de Saint-Liboire et le centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc.;

Considérant que le contrat actuel prend fin de 31 décembre 2022 et que la nouvelle convention sera d'une durée de 3 années et se terminera le 31 décembre 2025;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> De procéder au renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque à intervenir avec la Municipalité de Saint-Liboire et le centre régional de services aux bibliothèques

publiques de la Montérégie inc.;

> De mandater le maire et la directrice générale ou leurs représentants en cas d'absence à signer le renouvellement de la convention pour l'exploitation.

## 3.10 Mandat à l'ingénieur et l'architecte pour préparation plans et devis – garage à sel

Résolution 2022-09-196

Considérant le besoin de construire un garage à sel, et qu'une subvention peut nous être accordée en lien avec cette construction;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à donner le mandat à un ingénieur et un architecte pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux et de débloquer une somme d'environ 10 000 \$ à cette fin. Les offres de services seront entérinées à la prochaine séance de conseil en octobre. À noter que le montant sera pris à même le fonds du PRABAM.

## 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 4.1 Semaine de la prévention incendie

Résolution 2022-09-197

Considérant que la Semaine de Prévention des incendies se déroulera du 9 au 15 octobre 2022 sous le thème « **Le premier responsable c'est toi !** » et qu'il y a lieu de sensibiliser notre population à cette prévention;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de décréter la semaine du 9 au 15 octobre 2022 sous le thème « **Le premier responsable c'est toi !** » et de faire la publicité à cet effet.

### 4.2 Soumission pour réparation du camion-citerne 626

Résolution 2022-09-198

Considérant que le camion-citerne 626 a besoin de réparations majeures au niveau du châssis;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la soumission de Relais Routier Petit Inc. datée du 17 mai 2022 au montant d'environ 21 111,45 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

### 4.3 Nomination d'officier à titre de lieutenant – François Guentert

Résolution 2022-09-199

Considérant que le pompier François Guentert a réussi sa formation O.N.U. et désire accéder au poste de lieutenant au service incendie de Saint-Liboire;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la nomination du pompier François Guentert au titre de lieutenant au sein du service incendie de Saint-Liboire.

### 4.4 Formation en désincarcération agricole et industrielle

Résolution 2022-09-200

Considérant que les pompiers François Guentert et Jean-François Demers sont intéressés à suivre la formation en désincarcération agricole et industrielle offerte par Ferme-Médic;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de formation en désincarcération agricole et industrielle des pompiers François Guentert et Jean-François Demers offerte par Ferme-Médic au coût d'environ 1 034 \$/chacun plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

### 4.5 Autoriser achat supplémentaire de t-shirts pour les pompiers

Résolution 2022-09-201

Considérant la résolution 2022-02-44 autorisant l'achat d'une quantité de t-shirts pour les pompiers et qu'une quantité supplémentaire a été commandée sans l'approbation du conseil;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 249 \$ à Daniel Dupuis pour l'achat de t-shirts supplémentaires et d'en effectuer le paiement.

## 5. TRANSPORT ROUTIER

### 5.1 Directive de changement – rue Saint-Patrice

Résolution 2022-09-202

Considérant qu'une directive de changement a été apportée dû au fait du prix de l'essence indexation du coût du bitume et qu'une demande d'explications a été demandée lors de la séance de conseil du 5 juillet dernier;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la demande faite plus tôt au conseil du mois de juillet, également suite à la recommandation de paiement de notre ingénieur monsieur Charles Damian de la MRC, le conseil accepte d'acquitter uniquement le montant de 453,81 \$ plus les taxes applicables pour trait de scie dans la bordure de béton et d'en effectuer le paiement.

### 5.2 Droit de passage pour la saison de Quad 2022-2023

Résolution 2022-09-203

Considérant la demande du Club 3 & 4 Roues du comté de Johnson inc. pour droit de passage et traverses de certaines rues, routes et rangs;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le passage et les traverses du Club 3 & 4 Roues du comté de Johnson inc. en leur mentionnant toutefois de porter une attention particulière aux traverses qu'ils emprunteront.

## 6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

### 6.1 Proclamation de la semaine québécoise de réduction des déchets du 21 au 30 octobre 2022

Résolution 2022-09-204

Considérant que l'édition 2022 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 21 au 30 octobre 2022;

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Considérant qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Liboire proclame la semaine du 21 au 30 octobre 2022 "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

### 6.2 Offre de services pour vérification et manipulation de vannes - Nordikeau

Résolution 2022-09-205

Considérant les fuites d'eau sur le système d'aqueduc de la municipalité et l'urgence de voir à réparer tous les équipements adéquatement afin que ça ne se reproduise plus;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de Nordikeau datée du 18 août 2022 totalisant environ 7 750 \$ plus les taxes applicables et si aucuns travaux supplémentaires n'est requis, et d'en effectuer le paiement.

Le conseiller Jean-François Chagnon se retire des délibérations déclarant un intérêt dans le prochain dossier.

### 6.3 Offre de services Englobe

Résolution 2022-09-206

Considérant qu'il y a lieu de procéder au prélèvement de deux échantillons et de faire des essais de laboratoire sur un amas pierre que possède la municipalité et qui pourrait servir dans le projet de construction des services d'aqueduc et d'égout des rues Morin et Deslauriers;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la dépense totalisant environ 2 000 \$ à Englobe pour essais de laboratoire pour le dossier Morin et Deslauriers et d'en effectuer le paiement.

Le conseiller Jean-François Chagnon reprend son siège à la fin de ce point.

## 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### 7.1 Désignation d'un fonctionnaire désigné pour la protection des boisés - MRC

Résolution 2022-09-207

Considérant qu'il est opportun de désigner un fonctionnaire désigné adjoint aux fins de l'application du Règlement régional numéro 05-164 relatif à la protection des boisés;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner monsieur Sébastien Marchand, responsable de l'application du règlement régional numéro 05-164 relatif à la protection des boisés.

### 7.2 Nomination d'une personne désignée pour régler les mésententes visées à l'article 36

Résolution 2022-09-208

Considérant que l'entrée en vigueur de la Loi sur les compétences prévoit la nomination d'une personne désignée pour régler les mésententes visées à l'article 36 de ladite loi, vu l'abolition de l'inspecteur agraire;

Considérant que l'article 35 de ladite loi permet de préciser le montant des frais reliés à l'intervention de cette personne désignée;

Considérant que l'article 41 stipule que ces frais seront répartis entre les personnes intéressées ou seront acquittés par la personne ayant initié la demande d'intervention;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> De nommer monsieur Sébastien Marchand à titre de personne désignée pour régler les mésententes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales;

> De restreindre à la zone agricole le territoire d'application de la présente nomination;

> De fixer comme suit les frais applicables pour le traitement d'une demande d'intervention de la personne désignée :

## Traitement du dossier

Ouverture du dossier :	20 \$
Visite sur le terrain :	30 \$ chacune, incluant les frais de déplacement
Correspondance requise :	20 \$
<b>Si des travaux sont requis</b>	
Convocation des parties :	10 \$
Rencontre :	30 \$ chacune (1 heure et moins)
Vérification à la suite d'une entente ou ordonnance :	30 \$ incluant les frais de déplacement

La présente résolution abroge toutes les résolutions antérieures traitant du même sujet.

## 7.3 Demande de dérogation mineure au 95, rue Gosselin

Résolution 2022-09-209

Considérant que la demande a été déposée le 26 juin 2022;

Considérant que la propriété visée est située sur un lot de coin et que le terrain possède 2 cours avant;

Considérant que le projet d'implantation d'un garage isolé dans la cour avant secondaire dérogerait de 1,37 mètre à la marge de recul avant secondaire prescrite pour l'implantation d'un bâtiment accessoire par le règlement de zonage numéro 86-97;

Considérant que sur le terrain en arrière il n'y a pas de voisin;

Considérant que la présence d'une remise dans la cour arrière du 206, rue Saint-Patrice est dérogatoire, par droits acquis, est également implantée dans la marge de recul de la cour avant secondaire;

Considérant que le garage isolé projeté est relativement imposant lorsqu'il est comparé avec le bâtiment principal;

Considérant que l'emplacement du 95, rue Gosselin est situé sur le coin de rue donnant accès à ce secteur et que le secteur n'est pas entièrement développé.

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du CCU :

> D'autoriser la demande de dérogation mineure numéro DDM2022-03, déposée par les propriétaires, afin de permettre l'implantation du garage isolée dans la marge de recul de la cour avant secondaire dérogeant de 1,37 mètre à la marge prescrite du règlement de zonage numéro 86-97, sous conditions;

> Que la façade du garage isolée donnant sur la rue Godère soit soumise à un traitement architectural qui reprend les couleurs du bâtiment principal et qui comporte des teintes plus foncées tel que le noir et le gris foncé et également plus pâle tel le gris pâle et le brun du CanExel. Les couleurs du revêtement du garage isolé ne peuvent pas être uniquement foncées, ni uniquement pâles;

> Que le revêtement extérieur du garage isolé projeté reprend les matériaux du bâtiment principal, et ce, en utilisant au moins deux (2) matériaux distincts tels que la maçonnerie, briques ou pierres, et la fibre de bois ou le vinyle;

> Que la façade du garage isolée donnant sur la rue Godère comporte un minimum d'une fenêtre;

> Que le toit ait quatre (4) versants afin de diminuer l'effet perçu de la hauteur du toit et que celui-ci s'harmonise avec le toit du bâtiment principal et le toit de la remise;

> Qu'un plan d'élévation de la façade du garage isolé projeté donnant sur la rue Godère soit produit et remis à l'inspecteur en bâtiment de la municipalité avant l'émission du permis afin que ce dernier puisse le soumettre aux membres du CCU pour obtenir une approbation finale;

> Qu'un croquis ou plan de l'aire de stationnement extérieure projetée soit également soumis à l'inspecteur en bâtiment de la municipalité avant l'émission du permis afin de vérifier la conformité de celui-ci au règlement de zonage numéro 86-97.

## 7.4 Demande à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec – 95, chemin de la Berline

Résolution 2022-09-210

Considérant que la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par Daniel Touchette Arpenteur-Géomètre, mandataire de Mizaël Touchette (propriétaire), concernant l'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'une superficie de 2 040 m<sup>2</sup> sur le lot 1 345 776 afin de régulariser l'utilisation résidentielle;

Considérant que le terrain est situé dans la zone A-23 du règlement de zonage numéro 86-97, dans laquelle il est autorisé les résidences unifamiliales;

Considérant que le site est actuellement utilisé pour un usage résidentiel et accueille des dépendances (installation septique et garage isolé) du bâtiment principal situé sur le lot 1 345 777;

Considérant que le critère sur la disponibilité d'autres emplacements n'est pas applicable dans la mesure où le bâtiment accessoire (garage isolé) présent sur le lot 1 345 776 dessert le bâtiment principal du lot voisin, le lot 1 345 777, lot bénéficiant d'une reconnaissance de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Considérant que l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas influencée par la demande d'autorisation;

Considérant qu'il ne s'agit pas d'un immeuble protégé, donc que le projet n'aura pas de conséquence liée aux distances séparatrices relatives aux odeurs;

Considérant que l'autorisation n'aurait pas pour effet d'impacter la préservation des ressources en eau et sol pour l'agriculture dans le territoire de la Municipalité;

Considérant que le lot d'une superficie de 0,204 ha n'a pas une superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

Considérant que les critères de l'article 62 de la Loi applicables sont respectés;

Considérant que le projet respecte les conditions imposées par ce règlement;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de Daniel Touchette Arpenteur-Géomètre concernant l'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 1 345 776 ayant une superficie de 2 040 m<sup>2</sup>.

## 8. LOISIRS ET CULTURE

### 8.1 Résultat de la tenue de registre – dépôt du certificat

Attendu la tenue de registre concernant le dossier « Projet d'entente pour construction d'une salle multifonctionnelle – aide financière Loisirs de St-Liboire inc. » effectuée le 20 juillet 2022 et qu'aucune signature n'y a été enregistrée, la directrice générale procède donc au dépôt du certificat du registre, séance tenante.

## 9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : Jardi-Boire et Jardin-école

Monsieur Jean-François Chagnon : Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains -RIAM

Monsieur Claude Vadnais : Absent

Monsieur Yves Taillon : Comité des aînés – Bassin versant

Monsieur Serge Desjardins : Aucun dossier

Madame Martine Bachand : Bibliothèque (2e et 4e samedi du mois) et SLEF (Édition 2023 - 17 juin 2023)

Monsieur le Maire, Yves Winter : MRC – SLEF

## 10. PÉRIODES DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, *selon le règlement 205-06*.

## 11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 6 juillet au 6 septembre 2022 a été transmise à chaque membre du conseil.

# Procès-verbal

6 SEPTEMBRE 2022  
(6 DE 6)

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

## 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2022-09-211

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de lever l'assemblée à 20 h 25.

Yves Winter  
Maire

France Desjardins, GMA  
Directrice générale

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
AURA LIEU LE MARDI 5 JUILLET 2022 À 19 H

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 4 octobre 2022.

 **Pharmacie Nicolas Borri**  
Pharmacien propriétaire

**LIVRAISON GRATUITE**

Lund. Mar. Vend.  
9h30 à 18h  
Mer. Jeu. 9h30 à 20h  
Sam. 9h30 à 17h  
Dim. Fermé

Membre affilié à  
**Proxim**

Nicolas Borri  
54 Saint-Patrice,  
Saint-Liboire J0H 1R0  
T 450 793-4466  
F 450 793-4861

**AR** **Mathieu St-Onge**

Tél.: 450 253-8690  
514 456-8690  
Fax: 450 253-0017  
info@arelectrique.ca  
www.arelectrique.ca

**A&R ÉLECTRIQUES**  
Les entreprises électriques A&R Ltée

5655, rue Lamoureux  
St-Hyacinthe, Qc J2R 1S3

 **www.coopauxpetitsoins.com**  
**450 771-0605**  
info@coopauxpetitsoins.com

ainé(e)s proches-aidant(e)s être deux jeunes familles... **Nouveau**

**Services d'aide à domicile**  
**Tarifs réduits grâce au PEFSAD**  
(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)

Nos professionnels

Détaillant autorisé  
**SERRUPRO**

Centre de  
Rénovation  
**A.L.**

2740, Boul. Laurier Est  
Saint-Hyacinthe (QC) J2R 1P8

T 450 778-2200  
T 450 773-3408 | F 450 773-9753

RBQ 2310-0340-16

**AspirateurFR**  
RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL  
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE **DRAINVAC** **MIVAC** *Johnny Vrac*


www.aspirateurfr.com  
**450 502-7349**  
info@aspirateurfr.com

RBQ: 5729-5388-01

 **constructions DESLANDES**

1 844-793-4963  
info@cdeslandes.ca  
constructions-deslandes.ca  
1780, rang St-Édouard, Saint-Liboire (Qc) J0H 1R0

RBQ 2864-2908-53

 **DONALD BERGERON**  
**Services financiers Donald Bergeron Inc.**  
Conseiller en sécurité financière  
Représentant en épargne collective  
www.donaldbergeron.ca  
SF : 1 866 798-2948

**SFL Gestion de patrimoine**  
Partenaire de Desjardins  
29, rue du Couvent, Saint-Simon, QC J0H 1Y0  
T : 450 798-2948 | F : 450 798-2566  
www.sfl.com

 **SFDB**  **SFL** | Gestion de patrimoine  **SFL** | Placements

### Partenaire de Desjardins

La marque Desjardins est une marque de commerce propriété de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisée sous licence. SFL est un nom d'affaires de Desjardins Sécurité financière Investissements Inc., un cabinet de services financiers.

FERME - RÉSIDENCE - COMMERCE - INDUSTRIE  
TENSION PARASITE AGRICOLE

**GÉRARD DION**

**& FILS**  
INC.



ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Pierre Dion  
Saint-Liboire

1 800 808-4481  
Cell.: 450 223-4481  
Tél.: 450 793-4481

**POMPAGE**  
*St-Pie*



- Service de vacuum
- Nettoyage pluvial et fosses septiques
- Curage par hydropression de tuyaux
- Inspection de conduits sous-terrain par télécaméra
- Vente de drains et ponceaux 6 à 96 pouces
- Dépositaire Écoflo
- Vente Bionest
- Vente de fosse septique
- Drainage
- Service d'ingénieur

**Ecoflo** HYDRO-KINETIC® **BIONEST**  
Installation septique écologique Incorporé à l'environnement™

**450 772-5525 • 450 772-5500**

1757, Haut Rivière Nord, Saint-Pie



**Soudure**  
**Maskoutaine**

Daniel Beauregard, propriétaire

Tél./Fax: 450-774-2483

845, Principale, Saint-Dominique Qc J0H 1L0

**RE/MAX**  
**RENAISSANCE**

AGENCE IMMOBILIÈRE  
906 Rue Des Capucins, Bureau 203  
Saint-Hyacinthe, QC J2S 3J6

**MARYSE MORIN**



COURTIER IMMOBILIER  
AGRÉÉ DA

C. 450 223-4684  
B. 450 771-7707

maryse.morin@remax-quebec.com  
remax-quebec.com



Plomberie - chauffage  
**POULIOT**  
Mécanique de procédé

COMMERCIAL AGRICOLE INDUSTRIEL

Entreprise située à Saint-Dominique !

[admin@pouliotpm.com](mailto:admin@pouliotpm.com) | [pouliotpm.com](http://pouliotpm.com)

450-793-2020 | 450-278-8343

- INSPECTION ET LOCALISATION PAR CAMÉRA
- PLANCHER CHAUFFANT
- AÉROTHERME
- GAZ NATUREL ET PROPANE
- CHAUFFAGE VAPEUR, RADIANT
- MAINTENANCE INDUSTRIELLE

**Proprio**  
**Direct**

AGENCE IMMOBILIÈRE

**À vendre par  
le proprio  
...et son courtier!**

**Michèle**  
**Sansoucy**

Courtier immobilier  
résidentiel



**450 779-8465**

[msansoucy@propiodirect.com](mailto:msansoucy@propiodirect.com)



*Les couleurs terres  
et les différentes  
essences de bois*

— AMÈNENT —

*un vent  
de fraîcheur  
printanier.*



**MEUBLES  
BERNARD TANGUAY**

[meublesbernardtanguay.com](http://meublesbernardtanguay.com) / 450-773-0785

